

Réunion du CTS du centre d'Antony du 23 février 2017

Reconfiguration des Unités de Recherche

Motion présentée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST et SNPREES-FO

A l'attention du président de l'Irstea et des directeurs et directrices concernés

La nouvelle organisation de l'Institut modifie profondément le rôle des Unités de Recherche (URs). Ce sont elles qui deviennent le lieu de la programmation et de l'évaluation scientifiques en lieu et place des Thèmes de Recherche (TRs). Dorénavant « *L'unité de recherche tire sa cohérence des thématiques scientifiques et techniques qui la constitue* » comme indiqué dans la Décision n° 2016 ORG 005 du 20 décembre 2016 portant organisation de l'institut (article 22). C'est la cohérence scientifique qui sera au centre du pilotage des URs et de leurs futures évaluations, ainsi que des possibilités de construction de partenariats avec d'autres laboratoires de recherche. **C'est donc la cohérence scientifique qui doit guider les choix de reconfiguration des URs du centre d'Antony.**

Le CTS dénonce le contexte dans lequel se font ces réorganisations avec des mutualisations forcées d'activités, d'équipes, d'unités de recherche qui n'ont qu'un seul objectif : cacher la misère engendrée par la baisse de dotation de postes de titulaires dans l'établissement entraînant une surcharge de travail pour les personnels.

Le CTS du centre d'Antony se prononce contre tout scénario qui, faisant passer au premier plan des injonctions d'ordre administratif et organisationnel - qui ne sont même pas dans la décision d'organisation¹ ! - forcerait à la constitution d'une seule UR regroupant l'ensemble des équipes du département Ecotechnologies du centre d'Antony. Chacun sait que les équipes du département Ecotechnologies qui font actuellement partie de l'UR HBAN, dont les activités émergent au TR « Technologies et Procédés pour l'Eau et les Déchets » (TED) partagent plus de choses - en termes d'objets d'études, de disciplines scientifiques, d'outils, de moyens d'analyse - avec les équipes du département Eaux de HBAN qu'avec les équipes Ecotechnologies de l'unité GPAN, qui elles travaillent sur les procédés frigorifiques et thermiques. Et cela n'est pas près de changer sauf à complètement bouleverser les orientations scientifiques des équipes. Un regroupement forcé entre toutes les équipes du département Ecotechnologies rendrait très difficile le pilotage scientifique de l'ensemble et conduirait à mettre cette UR hétéroclite en fort mauvaise posture dans la perspective des futures évaluations à horizon de 5 ans. Et pour quel bénéfice ?

Le CTS demande donc que le scénario de recomposition en une UR « Ecotechnologies » unique et une UR « Eaux » soit abandonné.

Le CTS demande que les scénarios de réorganisation interne des URs – et éventuellement de leur périmètre - qui seront approfondis, sur une base de cohérence scientifique, prennent en compte les enjeux sur les conditions de travail et l'épanouissement des personnels techniques et des personnels d'appui. L'ensemble des personnels (scientifiques, techniques, et d'appui) doivent être étroitement associés aux réflexions. Ces réflexions doivent pouvoir prendre le temps nécessaire, sans être contraintes par un calendrier irréaliste.

Le CTS rappelle qu'il aura à donner un avis sur la reconfiguration éventuelle des URs et sur la reconfiguration des équipes. Il rappelle également que le CST (Conseil Scientifique et Technique) de l'institut donne un avis sur « la création, la modification et la suppression des URs de l'institut » ainsi que sur la nomination des responsables des URs.

Motion adoptée par le CTS, à l'unanimité des votants (représentants du personnel)

¹ Dans la décision d'organisation de l'institut du 20 décembre 2016, est maintenue la possibilité que certaines URs relèvent de plusieurs départements ; et nulle part n'est exclue la possibilité qu'il y ait 2 URs relevant d'un même département sur un même site.